

Les impacts de la création de la commune nouvelle de Cherbourg en Cotentin sur la préparation budgétaire

1- Des bases liées à la loi PLM très contraignantes

Création de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2016 avec l'arrêté du 1^{er} décembre 2015.

Création de 5 communes déléguées correspondant aux anciennes communes de la communauté urbaine de Cherbourg.

Application de l'article L2113-17 du CGCT du fait de la création de communes déléguées.

Obligation de respecter l'article L2511-37 du CGCT sur les états spéciaux (voir modèle état spécial en annexe 1).

Obligation également de respecter les délais imposés et la procédure contradictoire imposés par les articles L2511-40 et 2511-41 :

- Art L2511-40 : Obligation de transmettre l'état spéciale en commune déléguée en novembre n-1 pour validation.
- Article L2511-41 : Vote par la commune déléguée de l'état spécial en équilibre.

2- Nécessitant une évolution législative visant à simplifier la procédure

L'article L2113-17 du CGCT a été modifié par l'article 13 de la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle.

L'article 13 de la loi porte également création de l'article L2113-17-1 du CGCT.

Reste à finaliser : la rédaction du règlement spécial (en cours).

3- Une mise en œuvre pragmatique

3-1- Un budget 2016 d'agrégation

Le budget 2016 : 1 budget principal et 14 budgets annexes.

Intégration du CCAS à la démarche (1 budget principal et 10 budgets annexes).

Création de groupe de travail dès juin 2015 pour harmoniser le calendrier et les pratiques de la préparation du budget 2016 (pratiques différentes sur les dates de vote, les modalités d'arbitrage, ...). Un pilotage effectif en décembre 2015 avec la mise en place progressive de l'organigramme.

Choix d'un logiciel unique.

Demande de présenter les 6 budgets en équilibre ou en sur équilibre.

Une agrégation des 6 préparations budgétaires arbitrées par chaque collectivité fondatrice avant la fin novembre 2015 remplaçant le jeu des navettes prévu par la loi PLM.

Création d'un cadre pour les états spéciaux.

Appui du cabinet RCF pour la fiscalité et les flux croisés. Neutralisation des flux croisés.

Présentation des grands équilibres (fonctionnement, investissement, épargnes).

3-2- 2017, le premier vrai budget de Cherbourg en Cotentin

Le budget 2017 : 1 budget principal et 8 budgets annexes (transfert de 6 budgets annexes et une partie du budget principal à la communauté d'agglomération).

Un lancement dès juin 2016 pour un vote en avril 2017.

L'impact conséquent de la refonte des services et de l'organigramme au niveau de la préparation budgétaire.

L'harmonisation des pratiques et des outils (utilisation d'outils collaboratifs et de tableaux cadre identiques pour tous).

Présentation des grands équilibres du budget de la ville (fonctionnement, investissement, épargnes).

Présentation des leviers d'économie mis en œuvre au niveau des dépenses de fonctionnement.

L'impact de la commune nouvelle sur les recettes fiscales et le début de la diminution des taux d'imposition lissée sur 12 ans.

Des comparaisons et des évolutions difficiles à analyser du fait de la variation des périmètres.

L'impact de la communauté d'agglomération créée au 1^{er} janvier 2017 sur les équilibres et sur les inscriptions du fait des transferts de compétences.

4- La communauté d'agglomération du Cotentin

Création au 1^{er} janvier 2017 par la fusion de 9 communautés de communes. Le périmètre inclut également 2 communes nouvelles.

Une mutualisation de certains services supports dont les finances qui permet de faciliter le traitement des informations.

La création d'une direction du budget spécifique pour la communauté d'agglomération (soutien méthodologique de la direction du budget de la ville).

Le budget 2017 : 1 budget principal et 15 budgets annexes.

La procédure appliquée pour la préparation du budget 2017 de la communauté d'agglomération a été calquée sur celle mise en œuvre par la commune nouvelle une année plus tôt (agrégation de tous les budgets préparés par les 11 structures).